

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Le mardi trois février deux mille vingt-six le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Jérôme MORGANT ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Alexandre MARZUCCHI ; Eric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Isabelle DESCHAMPS

Membres absents : Kati SZAKALY ; Sandrine SALANEUVE ; Mégane ROMAND ; Laura MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET

Pouvoirs : Sandrine SALANEUVE à Valérie MIGNOT ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents :** 20 **Nombre de voix :** 25

Date de Convocation : 28 janvier 2026

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

**2026-08 – CONVENTION N°2 DE REVERSEMENT DES CERTIFICATS ECONOMIE ENERGIE (CEE)
DE LA PART DU SYDER**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le SYDER a décidé de reverser au budget des Communes les sommes perçues par le SYDER sur la vente des certificats économie énergie (CEE) obtenus pour la rénovation du parc d'éclairage public ;

Considérant que pour ce reversement, il convient de conclure une convention avec le SYDER ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'approuver la convention de reversement des CEE de la part du SYDER ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure pour la bonne application de la présente délibération, notamment à signer la convention.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 4 février 2026

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,
Béatrice TRANCHAND